

J'ai également un autre avis de concours de la Commission du service civil, dans lequel on sollicite des demandes pour le poste de «chef de section de la rédaction pour un autre ministère», et là encore c'est la même chose. Au fait, pendant des heures, je pourrais énumérer des avis de concours publiés par la Commission du service civil, dans lesquels on n'exige pas que les candidats aient au moins une connaissance des deux langues. Et pourtant, ces fonctionnaires doivent servir l'intérêt public d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur le président, le 5 mars dernier, à Toronto, l'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) faisait une sortie contre la Commission du service civil, qu'il accusait d'avoir provoqué le séparatisme chez les Canadiens français. Mais je me demande quelles mesures le gouvernement actuel entend prendre pour combler les lacunes qui existent présentement au sein de la Commission du service civil? Et pourtant, on avait promis de faire des réformes en ce sens, afin que les Canadiens d'expression française soient sur un pied d'égalité avec les Canadiens d'expression anglaise, en tant que les postes au sein du Service civil sont concernés.

Monsieur le président, lors d'une séance du comité des privilèges et élections, nous avons entendu quelques témoins, dont M. Keith Davey, organisateur en chef du parti libéral. J'ai demandé à M. Davey s'il touchait un traitement du gouvernement; il m'a répondu par la négative. Et pourtant, à la suite d'une question que j'avais inscrite au *Feuilleton*, comme en font foi les pages 3354 et 3355 des *Débats* du 9 octobre 1963, on me répondait que M. Kent était attaché au bureau du premier ministre et qu'il touchait un traitement annuel de \$20,000. Par ailleurs, on sait qu'au comité des privilèges et élections, M. Keith Davey a dit que sa fonction principale était...

M. Choquette: Monsieur le président, le député de Joliette-L'Assomption-Montcalm enfreint le Règlement; il est tout à fait en dehors du sujet.

M. Côté (Longueuil): Monsieur le président, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm parlait de M. Keith Davey, et il en est maintenant rendu à parler de M. Kent. Je crois qu'il confond les deux personnes. M. Davey ne reçoit pas de salaire du gouvernement.

M. Pigeon: Monsieur le président, je tiens à être honnête envers la Chambre. J'ai fait erreur, j'ai confondu MM. Kent et Davey, et l'honorable député qui vient de reprendre son siège a tout à fait raison.

L'honorable secrétaire d'État a parlé de mesures pour améliorer la situation et, actuellement, des cours sont donnés à certains employés du gouvernement dans une école de

Hull; or ces cours sont défrayés par le gouvernement fédéral, et je demande aux députés s'ils trouvent juste et raisonnable que le gouvernement du Canada, sous le prétexte d'aider nos compatriotes anglophones, mette à leur disposition des professeurs payés par le gouvernement, et ce pendant leurs heures de travail.

Les Canadiens français ont dû payer de leur argent à eux pour suivre des cours en dehors des heures de travail, afin d'apprendre l'anglais, tandis que nos compatriotes anglophones apprennent le français à même l'argent de l'ensemble des contribuables du pays, pendant des heures qui devraient être consacrées à leur travail de bureau. Je me demande si cela est juste et si c'est essentiel pour régler le problème du bilinguisme qui existe actuellement au sein du Service civil fédéral?

On sait que le rapport minoritaire Therrien est explicite à ce sujet. Au fait, M. Therrien déclarait:

Tous les fonctionnaires canadiens-français ne peuvent pas librement se servir de la langue française comme moyen de communication dans l'administration fédérale.

Les fonctionnaires fédéraux de la province de Québec ont réclamé qu'on leur accorde une considération et qu'une indemnité spéciale, ou autrement dit un boni, leur soit versée parce qu'ils sont bilingues. Je me demande quand le gouvernement va donner suite à la promesse qu'il a faite, car nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre désespérons et nous demandons si ce ne sera pas là une autre promesse renvoyée aux calendes grecques, tout comme le gouvernement l'a fait lorsqu'il a promis de nommer deux ministres de l'Agriculture, un pour l'Est du Canada et un pour l'Ouest.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Pigeon: Oui, monsieur le président.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm peut-il nous dire s'il se considère une personne bilingue comme le stipule le projet de loi qu'il propose?

M. Pigeon: Monsieur le président, je dois dire à l'honorable député de Carleton que je ne suis pas parfait bilingue, mais que je parle assez bien l'anglais pour me faire comprendre. Si tous les fonctionnaires de langue anglaise au Canada pouvaient parler le français comme je parle l'anglais, c'est-à-dire pour se faire comprendre, je crois que la situation serait grandement améliorée au Canada.

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Si j'ai bien compris, il a dit tout à l'heure que

[M. Pigeon.]